

Prêt immobilier et chômage

Par yob357, le 17/06/2014 à 18:00

bonjour

je me retrouve au chômage suite à un licenciement et sur les conseils de I AFUB je vais engager une procédure au tribunal d'intance pour faire suspendre mon prêt immobilier pour une durée de 24 mois comme le prévoit l'article 313-12 du code de la consommation, cependant plusieurs questions restent sans réponses à savoir:

1/ j ai contracté mon pret a la BANQUE POPULAIRE de franche comté mais j ai signé celui ci a l agence de Gray et sur mon offre de pret il est marqué comme PRETEUR BANQUE POPULAIRE dont le siege social est a DIJON

de ce fait qui dois je assigner ? I agence de gray ou celle de dijon ? et sur mon contrat de pret il est marqué que je doit rembourser 319.49 euros alors que je rembourse 324.07 euros quelle somme dois je mettre dans I assignation ?

2/ par ailleurs mon premier "salaire pole emploi de 935 euros ne me sera versé que le 1er aout puis je tout de meme lancé la procedure sachant que j ai deja tous les papiers avec les montants assedics mensuels qui me seront versés ?

3/ pour terminer est ce que la composition de la famille entre en jeu par exemple le salaire de mon amie va t il etre demandé ?

merci d avance pour votre aide précieuse

cordialement

Par yob357, le 20/06/2014 à 11:21

j ai oublié de préciser que c était un licenciement économique et que j ai pu payer la 1ere année ùmais comme je me retrouve au regime général cette fois je ne peux plus payer

n est ce pas trop tard pour demander tout de meme?

merci